

Date de convocation : 21/02/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Fabienne MANOHA (pouvoir à Colette MORIN), Éric PARRAT (3).

Absent : (0).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du complexe sportif – demande de subvention DETR 2024.

DCM 20240226-6

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM20231123-1 du 18 novembre 2023 sollicitant une subvention au titre de la DETR 2024 pour la réhabilitation du complexe sportif.

Il informe le Conseil municipal que ce projet devrait bénéficier d'une subvention de l'Europe au titre du FEDER mais pas de la Région et présente donc le plan de financement modifié suivant :

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_6-DE
Reçu le 12/03/2024

DEPENSES		RECETTES	
HONORAIRES AMO	2 850.00 €	FEDER (48.3%)	440 294.31 €
HONORAIRES MOE	19 750.00 €	ETAT (31.7 %)	288 974.87 €
DIAGNOSTIC PREALABLE ECOLOGIQUE	5 098.50 €	AUTOFINANCEMENT (20 %)	182 317.30 €
ACQUISITION GARAGES	10 000.00 €		
DEPLACEMENT TRANSFORMATEUR	37 564.10 €		
TRAVAUX	792 915.00 €		
IMPREVUS	43 408.88 €		
TOTAL	911 586.48 €	TOTAL	911 586.48 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le nouveau plan de financement présenté ;
- Sollicite de Monsieur Le Préfet une subvention d'un montant de 288 974.87 € au titre de la DETR 2024 ;
- Charge Monsieur Le Maire de modifier le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20240226-DCM20240226_6-DE
Reçu le 12/03/2024